

Toulouse, le 25 mai 2022

**Décision prise par le Président
du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne**

Décision n° 20221006-408

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SMEA31 et notamment l'article 13.2 ;

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMEA31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18/10/2021 et notamment la délégation n°A3-17 ;

Considérant que les compétences assainissement collectif eaux usées ont été transférées par la commune de Fontenilles à RESEAU31 ;

Considérant la convention du 31 janvier 2017 conclue entre RESEAU31 et la commune de Fontenilles afin d'établir la révision de son schéma directeur des eaux usées et de son zonage d'assainissement ;

Considérant le schéma directeur eaux usées établi par RESEAU31 ;

Considérant la procédure d'enquête publique spécifique de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Fontenilles ;

Considérant l'avis favorable du 28 septembre 2022 de la commune de Fontenilles relatif au projet de zonage de l'assainissement eaux usées ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale de la MRAe, relative au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Fontenilles ;

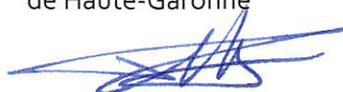
décide

Article 1 : de valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Fontenilles ;

Article 2 : de soumettre ce projet de zonage d'assainissement eaux usées à enquête publique.

Joseph PELLEGRINO

Vice-Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne



Annexe : zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Fontenilles

**Schéma Directeur
d'Assainissement de
la commune de
Fontenilles**

Zonage assainissement
collectif
Commune de Fontenilles
Centre bourg

Légende

Proposition de zonage :

- Zone en assainissement collectif

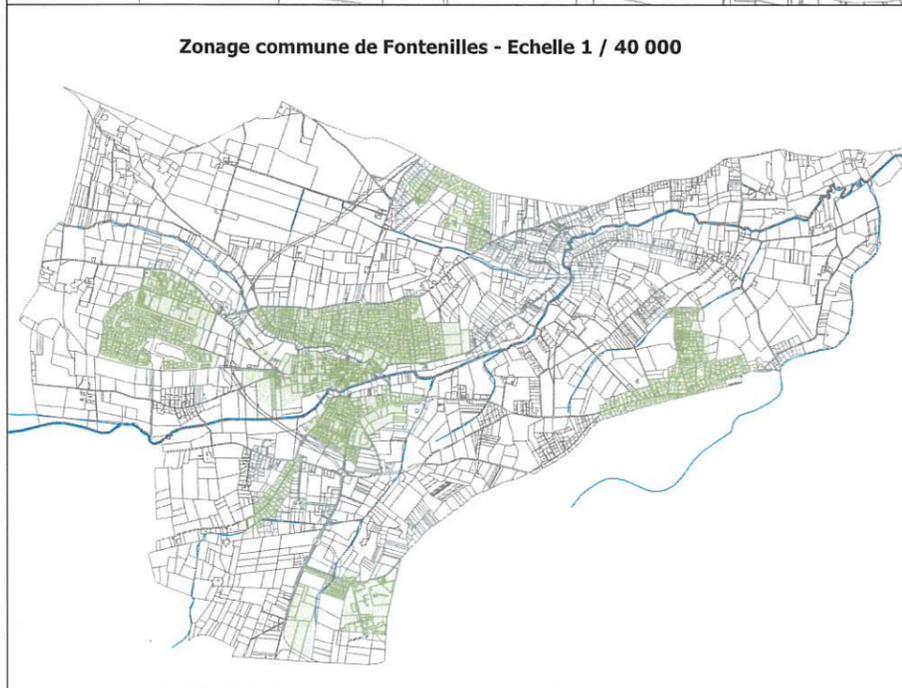
Fond de plan :

- Cadastré bâti
- Cadastré parcellaire
- Réseau hydrographique

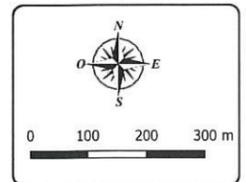
Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Affiché le 17/10/2022
ID : 031-200023596-20220525-408_1006-DE



Zonage commune de Fontenilles - Echelle 1 / 40 000



Sources, référence :
SCE, Cadastre



**Schéma Directeur
d'Assainissement de
la commune de
Fontenilles**

Zonage assainissement
collectif
Commune de Fontenilles
Secteur Génibrat et
secteur Cantelauze

Légende

- Proposition de zonage :**
Zone en assainissement collectif
- Fond de plan :**
Cadastré bâti
Cadastré parcellaire
Réseau hydrographique

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

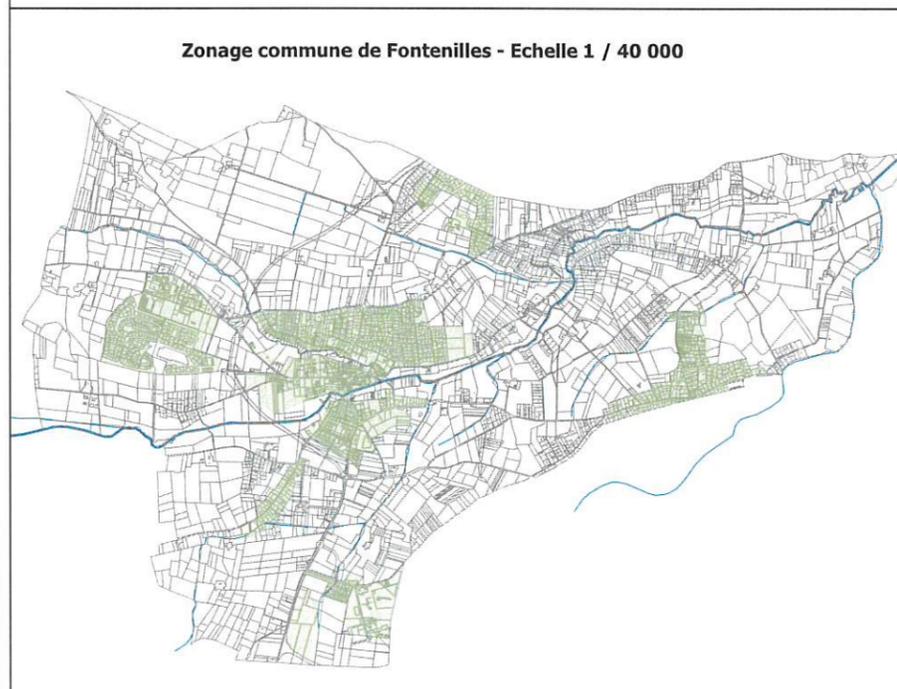
Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le 17/10/2022

ID : 031-200023596-20220525-408_1006-DE



Zonage commune de Fontenilles - Echelle 1 / 7 500
Secteur Génibrat



Zonage commune de Fontenilles - Echelle 1 / 40 000



Zonage commune de Fontenilles - Echelle 1 / 7 500
Secteur Cantelauze



Sources, référence :
SCE, Cadastre

